

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

123x20

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER Exercice 2020

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par **l'Association pour le développement des loisirs en mer** relatif au dossier de demande de subvention 2020,

Considérant que **l'Association pour le développement des loisirs en mer**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 910,00 € pour l'année 2020,

Nom de l'association : **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER**

représentée par son président : Monsieur MONTROYA Henri
Objet statutaire : Promouvoir les loisirs en mer
Siège : Château Vento, impasse la Burlière, 13170 Les Pennes Mirabeau
SIRET n° : 497 591 636 00020

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que **l' Association pour le Développement des Loisirs en Mer** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 910,00 € au titre le l'année 2020
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	35
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI